

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 juillet, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 6 juillet 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mercredi 6 juillet 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Benoît BALAIS a donné pouvoir à Catherine CAILLY
Godwill BABALAO a donné pouvoir à Laëtitia BOISSEE
Valérie CATHERINE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD
Flavien DELÈTRE a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE
Sylvain DELANGE a donné pouvoir à Hervé PONDEMER
Sylvain GASCOUIN a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER
Jean-Daniel GOUDIER a donné pouvoir à Florence DUQUESNE
Brigitte LAIR a donné pouvoir à Patrice MECHE
Nadine LECHATELLIER a donné pouvoir à Jean ELISABETH
Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrick BILLARD

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220712-22_04706-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Absents excusés :

Isabelle LEPESTEUR
Angélique MOUROCQ

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-10
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 16	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Patrick FENOUIL		
Le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/069 – Confirmation des tarifs d'assainissement collectif commune déléguée de Saint-Germain-du-Crioult

Il est expliqué qu'à la suite de la création de la commune nouvelle, le tarif de la redevance d'assainissement pour la commune déléguée de Saint-Germain du Crioult n'a pas fait l'objet de nouvelle délibération du conseil municipal de Condé-en-Normandie. Aussi, il est proposé au conseil de délibérer. Le tarif de la redevance est de 2.05 € H.T le m³.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- ∟ **VOTE** le tarif de la redevance d'assainissement à 2,05 € H.T. le m³.
- ∟ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 12 juillet 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE



Par délégation
Le Maire Adjoint
Pascal DALIGAULT